

Étant donné que le taux de décomposition des hydrocarbures dans les régions glaciales est très faible, la présence de pétrole doit y être considérée comme permanente. Les effets désastreux que celle-ci pourrait produire sur le plancton, sur le processus d'oxygénation dans la région arctique et sur d'autres processus naturels et vitaux de la biosphère sont incalculables.

En bref, les phénomènes qui entrent en ligne de compte à ce propos sont d'une importance telle que même les savants les plus réservés qui se spécialisent dans l'étude du milieu n'hésitent pas à affirmer qu'ils sont susceptibles de compromettre la qualité, et peut-être même, pour toujours, l'existence de toute vie humaine et animale aussi bien dans de vastes secteurs de l'Amérique du Nord qu'ailleurs. Ces questions sont d'une telle gravité qu'elles exigent des mesures promptes et efficaces. Mais, à lui seul, le Canada ne saurait assurer la protection d'une si vaste étendue. Puisque les régions arctiques intéressent plus d'une nation, il faudra bien disposer finalement d'une autorité internationale qui les protégera efficacement.

A l'heure actuelle, une vingtaine d'organismes internationaux de caractère intergouvernemental s'occupent, à divers titres, de la protection de l'environnement. Les Nations Unies préparent la tenue d'une conférence mondiale sur l'environnement humain, qui aura lieu à Stockholm en 1972. Le Canada, comme membre du comité préparatoire de la conférence, travaille énergiquement à assurer le succès de ces assises et l'application rapide d'un code international de l'environnement en vue de protéger des régions comme l'Arctique. L'expérience nous apprend toutefois que nous ne devons pas rester passifs et compter que le rythme actuel de progression de la réglementation internationale suffit à prévenir tout risque immédiat de pollution dans l'Arctique. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à tirer de telles conclusions. M. George Kennan, éminent diplomate américain, aujourd'hui professeur à l'université de Princeton, a livré le fruit de ses réflexions, sur ce sujet, dans le dernier numéro de *Foreign Affairs*. Faisant allusion aux nombreux organismes internationaux présentement à l'oeuvre, il écrit:

"...il est évident que les mesures de l'heure n'ont pas mis un terme à la détérioration du milieu, pas plus qu'elles n'en ont amorcé la restauration. Par exemple, rien ne laisse supposer qu'elles permettront d'arrêter ou de réduire de façon importante, -- et ce, dans un avenir rapproché --, le déversement massif de pétrole en haute mer, évalué actuellement à un million de tonnes par an et, selon toute probabilité, en augmentation constante. Elles n'auront pas pour résultat d'imposer des limites raisonnables à la jauge des pétroliers ou de faire observer les règlements appropriés quant à l'exploitation de ces navires et d'autres grands océaniques. Telles quelles, elles n'offriront à l'humanité, en général, aucune garantie contre l'exploitation abusive des fonds marins par certains pays qui n'ont souci que de leurs propres intérêts. Elles ne freineront pas la prolifération des sondeuses à pétrole dans les eaux côtières et internationales, même si cela met en danger la navigation ainsi que la pureté et l'équilibre écologique de la mer. Sauf à un degré que l'on a d'ores et déjà jugé loin d'être satisfaisant, elles ne protégeront pas la faune pélagique contre une destruction ou un épuisement progressifs...elles ne permettront pas de réglementer effectivement l'utilisation de l'espace inter-